

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 19 octobre 2023 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle, (La Bénisson Dieu).

**N°2023/N°145**

### **OBJET : VOIE VERTE - ACQUISITIONS FONCIERES PARCELLES C 702 ET C 1 456, ET UNE PARTIE DES PARCELLES C 911, C 1 460, C 1 458 ET D 2 226 SUR LA COMMUNE DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

M. le Président explique aux conseillers communautaires que dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte qui emprunte l'ancienne voie ferrée sur la commune de Pouilly-sous-Charlieu, il est nécessaire d'acquérir du terrain, d'une superficie totale de 38 000 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Pouilly-sous-Charlieu. Cela concerne les parcelles C 702 et C 1 456, et une partie des parcelles C 911, C 1 460, C 1 458 et D 2 226 pour lesquelles des divisions parcellaires seront nécessaires.

L'avis des domaines actualisé établit le prix à 0.30 le m<sup>2</sup>.

M. le Président rappelle que la commune de Pouilly-sous-Charlieu a acheté ces mêmes parcelles à Réseau Ferré de France en 2020 à un prix de 1.13 €/m<sup>2</sup> (estimation de l'Avis des Domaines à l'époque auquel RFF se range). La commune a par ailleurs supporté des frais d'étude et de débroussaillage à hauteur de 4 848 €. Couplée aux frais de notaire, la dépense supportée par la commune de Pouilly-sous-Charlieu se monte à 62 002 €. Considérant une recette de 3 000 € sur la revente des rails de chemin de fer, et les recettes issues des rétrocessions à des privés pour un montant de 13 800 €, le calcul du prix de revient des surfaces publiques (soit 47 208 m<sup>2</sup>) est de 45 202 € soit 0.96 €/m<sup>2</sup>.

Considérant que la commune conserve 9 208 m<sup>2</sup>, dont elle garde par ailleurs l'entretien, Charlieu-Belmont Communauté doit acquérir 38 000 m<sup>2</sup>.

Considérant le projet d'aménagement de voie verte porté par Charlieu-Belmont Communauté et la nécessité d'acquérir 38 000 m<sup>2</sup> de terrain à la commune de Pouilly-sous-Charlieu

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 32 voix « Pour » et 7 abstentions, le Conseil Communautaire,

- approuve l'acquisition de 38 000 m<sup>2</sup> de terrain (environ) au prix de 0.96 € le m<sup>2</sup> à la commune de Pouilly-sous-Charlieu,
- rappelle que sur les 998 ml cédés environ 400 ml sont déjà démantelés par la commune de Pouilly sous Charlieu,
- approuve que les frais de géomètre pour procéder aux divisions parcellaires préalables soient supportés par la commune de Pouilly-sous-Charlieu,
- accepte que cette acquisition soit gérée par acte notarié,
- autorise le Président à signer les actes et à procéder aux démarches utiles,
- dit que la dépense est prévue en investissement sur le budget principal

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu  
Mme Murielle CHATRE

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023